

Rapport sur le prix et la qualité de l'eau en 2015



Présenté au Conseil municipal du 14 septembre 2016

● Introduction

- En vertu de la loi n°95-101 du 2 février 1995, (dite loi « Barnier ») relative au renforcement de la protection de l'environnement, du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, à l'article L2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, du décret n° 2000-318 du 9 avril 2000 et à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités locales en charge des services d'eau et d'assainissement quel que soit le mode de gestion de ces services (régie ou service délégué) doivent élaborer et mettre à disposition des citoyens un rapport annuel sur le prix et la qualité du service dit «**RPQS**».

Dans l'objectif de la LEMA n°2006-1772 du 30 décembre 2006, la mise en œuvre d'indicateurs devaient contribuer à la construction par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) d'un **système d'information concernant les services publics d'eau potable et d'assainissement (SISPEA)** en application des articles L. 213-1 et L. 213-2 du code de l'environnement.

Ainsi, depuis l'exercice 2009, des **indicateurs de performances** ont été définis, cette première démarche de transparence a été complétée par l'obligation de produire des indicateurs annuels de performance relatifs au prix et à la qualité du service aux usagers (et faire progresser la qualité des services d'eau et d'assainissement).

Par ailleurs, toujours dans l'esprit de transparence souhaité par la loi de 1995, le décret 2015-1820 du 29 décembre 2015, stipule que ce rapport doit être présenté au plus tard dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice concerné et mis à disposition du public, dans les 15 jours suivant la présentation au Conseil Municipal (communes de plus de 3 500 habitants).

- Avec l'arrêté du 26 juillet 2010, les collectivités qui saisissent leurs données sur le site de l'observatoire et mettent à disposition sur le site un RPQS complet remplissent leur obligation d'information auprès du public de transmission de leur rapport en préfecture.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

TABLE DES MATIERES**I INDICATEURS TECHNIQUES****page 5****A/ L'EAU POTABLE**

- 1- PRESENTATION GENERALE DU RESEAU
- 2- PROVENANCE DE L'EAU
- 3- VOLUMES ET REPARTITION SUIVANT LES POINTS D'ALIMENTATION
- 4- QUALITE DE L'EAU DU RESEAU DE DISTRIBUTION
- 5- QUALITE DE L'EAU DE L'AQUEDUC
- 6- INDIVIDUALISATION DES CONTRATS DE DISTRIBUTION D'EAU DANS UN IMMEUBLE COLLECTIF
- 7- REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB
- 8- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

B/ L'ASSAINISSEMENT – LES EAUX USEES

- 1- PRESENTATION GENERALE
- 2- RENDEMENT STATION DE TRAITEMENT
- 3- OPERATIONS DE CONTROLE EFFECTUEES EN 2015
- 4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

C/ LES REGLEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT**II INDICATEURS FINANCIERS****page 18****A/ LE PRIX DE L'EAU**

LES TYPES DE TARIFICATION

- 1- LE PRIX DE L'EAU AU 01/01/2016
 - a) LA LOCATION DU COMPTEUR
 - b) LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
 - c) LA FACTURE DE L'EAU ET SON EVOLUTION 2015/2016
- 2- LES AUTRES PRESTATIONS

B/ LES BUDGETS

- 1- BUDGET EAU
 - 1-1 LA SECTION D'EXPLOITATION
 - 1-2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- 2- BUDGET ASSAINISSEMENT
 - 1-1 LA SECTION D'EXPLOITATION
 - 1-2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

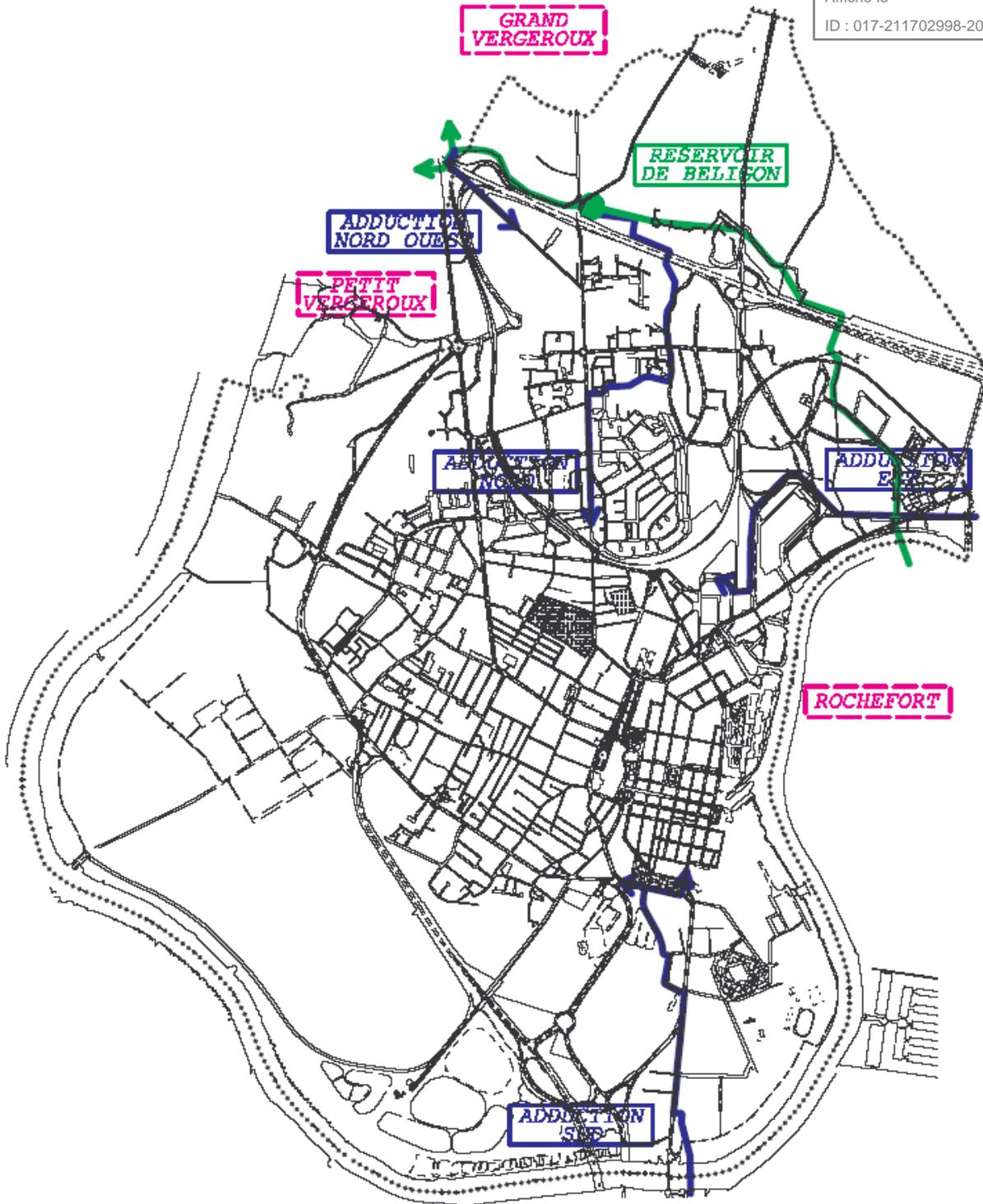
III INDICATEURS DE PERFORMANCE**page 23**

- 1- INDICATEURS COMMUNS AUX SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 2- INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE
- 3- INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 4- INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

IV ANNEXES**page 28**

TARIFS DES AUTRES PRESTATIONS
 RECAPITULATIF DES NORMES DE QUALITE POUR L'EAU POTABLE
 BILAN 2015 DES ANALYSES PROGRAMMEES PAR L'ARS
 NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE





distribution, et d'autre part, un instrument permettant de définir les investissements à réaliser sur une longue période pour satisfaire à tout moment les besoins qualitatifs et quantitatifs.

Le modèle permet de tester toutes les hypothèses techniquement et concrètement envisageables et de dégager ainsi les meilleures solutions, financièrement parlant, tant au plan du mode optimal d'exploitation des ouvrages qu'au plan du renforcement et de l'extension du réseau.

1.3.2) Les conclusions de l'étude initiale sont les suivantes :

a Les différentes alimentations de la ville se complètent, en supprimer une entraînerait des défauts en débit et pression sur le réseau incendie et des ruptures d'alimentation les jours de forte consommation ;

b Le raccordement de la rue de 4 ânes sur le refoulement du réservoir de Béliçon perdra ses effets positifs s'il n'est pas accompagné par la sectorisation de la zone, c'est-à-dire la pose de vannes permettant de contrôler la circulation de l'eau ;

La sectorisation est réalisée pour partie (coté ouest dans la rue des 4 ânes) et sera complétée avec l'opération Bel Air.

c La mise à jour des données de base du modèle constituera la pérennité de l'outil et fiabilisera son utilisation pour l'évolution de la distribution d'eau.

1.3.3) Les simulations réalisées en vue d'optimiser le renouvellement des réseaux en diminuant les temps de transit et en répondant à la demande quantitative des abonnés, confirment la nécessité de réduire les diamètres des canalisations de distributions :

- Avenue Wilson, Boulevard Briand, Avenue Diéras = réalisé pour partie en 2004
- Avenue Rhin et Danube, rue du 8 Mai
- Rue Jean-Jaurès au niveau du rond-point Vauban = réalisé en 2 tranches : 2008 et 2009
- Boulevard Pouzet
- Rue du Docteur Peltier dans le cadre de l'aménagement des abords du Multiplexe, suite au départ du Centre Hospitalier à Béliçon = réalisé pour partie en 2014

1-4- Module qualité du modèle mathématique du réseau eau potable réalisé en 2002 :

Le maintien de la qualité de l'eau jusqu'au robinet de l'utilisateur constitue à l'heure actuelle une des principales préoccupations des responsables de production et de distribution d'eau.

Le respect de cette exigence passe obligatoirement par une meilleure connaissance des facteurs qui influencent la détérioration de la qualité de l'eau entre le traitement et la consommation. Les propositions d'amélioration qui ressortent de l'étude visent à :

- améliorer les temps de séjour minimaux,
- améliorer la teneur en résiduel oxydant en tout point du réseau
- respecter les normes en vigueur

Les conclusions de cette étude sont les suivantes :

- a Le réservoir du château d'eau de La Coudre doit pouvoir distribuer tout au long de la journée sans augmenter le volume mis en distribution ◊ aspect pris en compte, hors de la période hivernale car la mise en œuvre des pompes ne peut être programmée sur 24 heures

- b Le fonctionnement du poste de chloration de Martrou doit être optimisé

- c La mise en place d'un poste de chloration sur la canalisation de l'avenue Diéras améliorera efficacement le taux de chlore libre dans le secteur du Petit Marseille : le poste de chloration fonctionne depuis juillet 2004

2. PROVENANCE DE L'EAU

2-1- Achat au Syndicat Départemental :

Depuis le 17 février 2004, l'eau de Rochefort est fournie exclusivement par le Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable via l'usine Lucien Grand appelée « Sud-Charente », notamment ainsi que d'autres forages, propriétés de ce même syndicat.

Cette usine, suite à d'importants travaux de mise en conformité en 2008-2009, a vu sa capacité de production portée à 60 000 m³/jour au deuxième semestre 2010 (elle était à 25 000 m³ / jour auparavant).

2-2- Interruption de la production Ville de Rochefort :

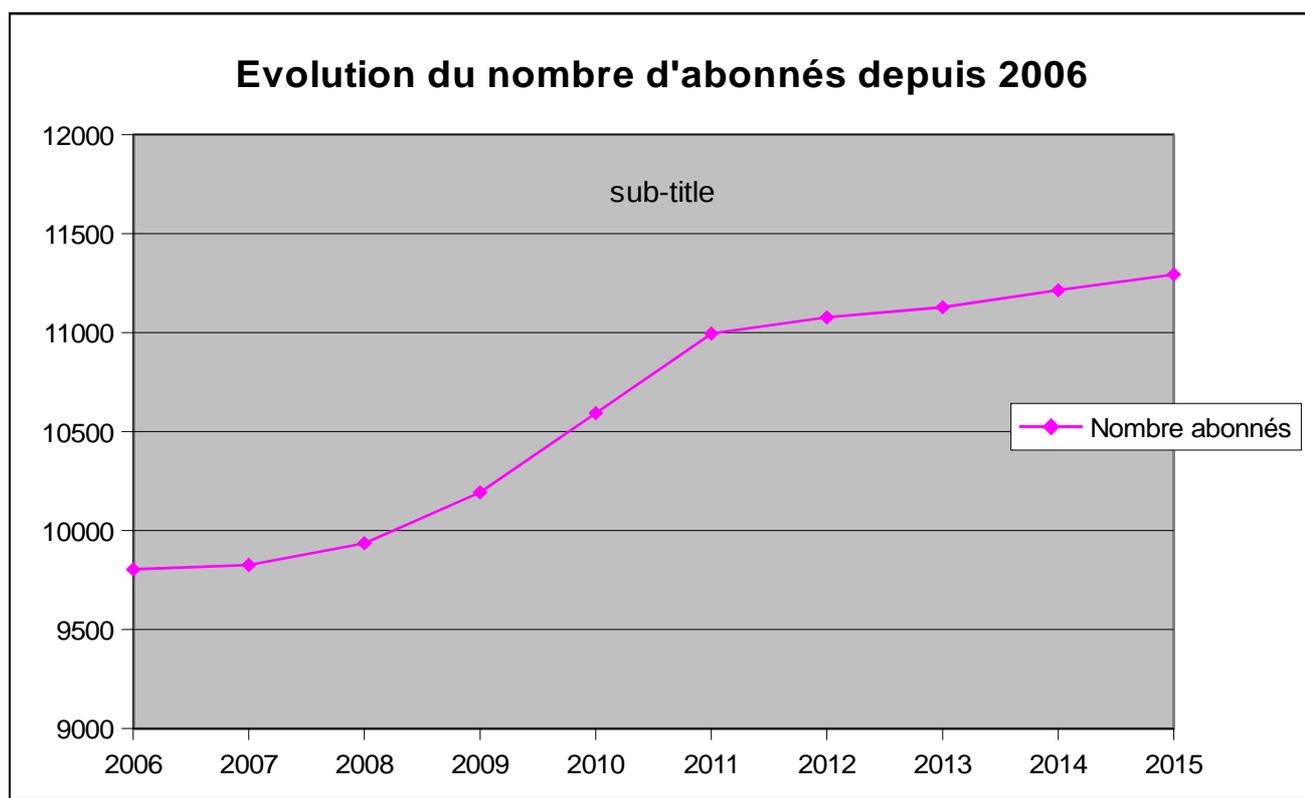
Après réalisation des études et démarches nécessaires à l'enquête publique permettant de présenter les modalités de mise en œuvre du périmètre de protection de l'aqueduc de La Coudre, entre les années 1990 et 2003, l'absence d'avis de la préfecture dans le délai réglementaire n'a pas permis de valider la conclusion « Avis favorable sans réserve » du commissaire enquêteur.

3. VOLUMES ET REPARTITION SUIVANT LES POINTS D'ALIMENTATION

3-1- La population desservie

La population desservie est de **24 761** personnes.

Le nombre d'abonnés au service eau et assainissement est de **11 294** pour l'année 2015.



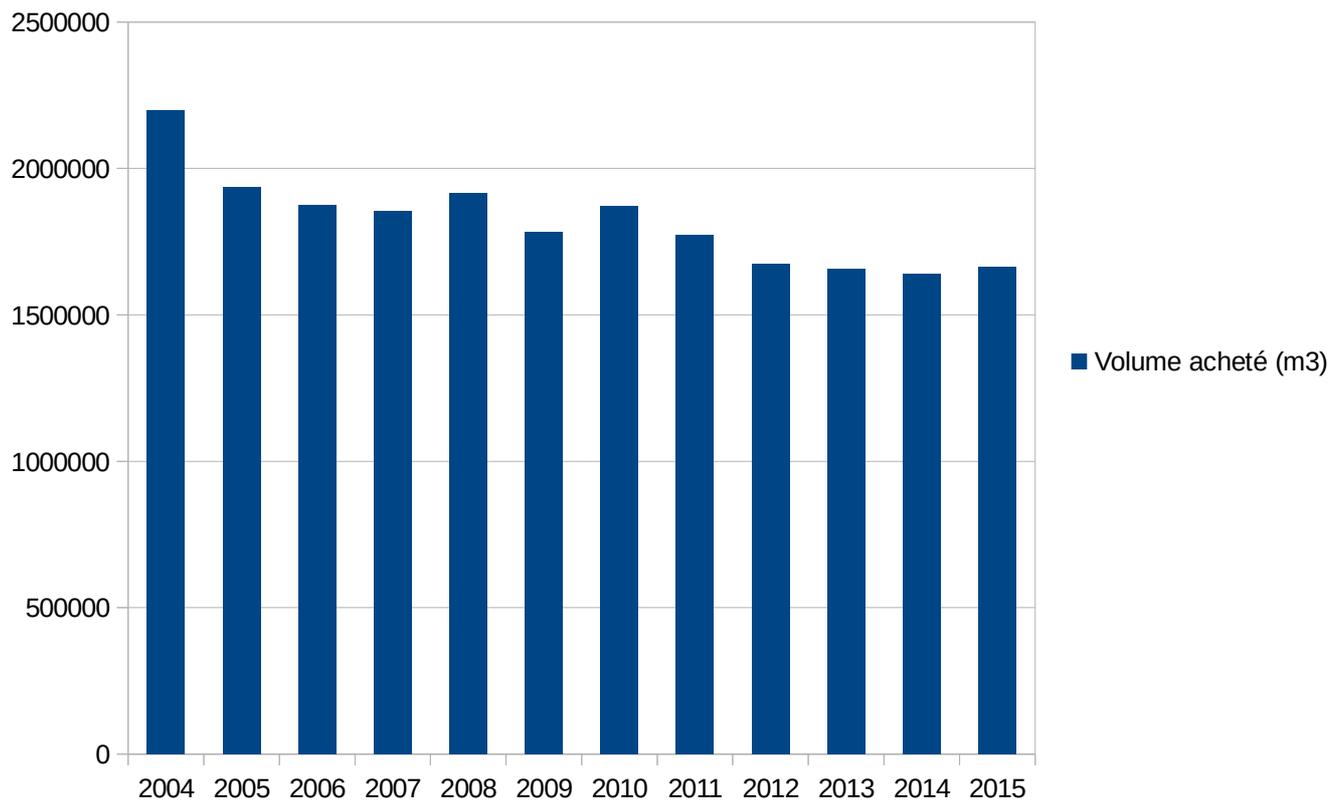
Volumes achetés :

Les pompages dans l'aqueduc de la Coudre ont été interrompus en février 2004, au profit de l'eau achetée auprès du Syndicat des Eaux de Charente-maritime.

Point Est – Tonnay-Charente	Achat Syndicat	119 149 m³
Point Nord – Béligon	Achat Syndicat	1 408 945 m³
Point Sud – Martrou	Achat Syndicat	123 032 m³
Point N.O. – 4 ânes	Achat syndicat	12 870 m³

TOTAL eau distribuée pour la ville de Rochefort **1 663 996 m³**

Evolution des volumes achetés



SUIVI DE L'ACHAT D'EAU ET COUT 2015

	Martrou m ³	Béligon m ³	4 ânes m ³	La Coudre m ³	Volume total Syndicat	Redevance d'amortissement	Coût Syndicat
Janvier	8 905	92 548	848	10 504	112 805	9 480	59 635,55
Février	9 224	100 150	818	11 254	121 446	10 206	64 203,70
Mars	10 057	112 327	910	9 207	132 501	11 135	70 048,04
Avril	11 700	122 735	983	8 847	144 265	12 124	76 267,21
Mai	1 651	127 106	1 113	11 826	141 696	11 908	74 909,08
Juin	1 774	133 556	1 112	8 962	145 404	12 220	76 869,35
Juillet	1 272	153 608	1 271	8 142	164 293	13 807	86 855,22
Août	40 398	142 740	1 269	10 028	194 435	16 340	102 790,10
Septembre	5 476	110 766	1 770	9 596	127 608	10 724	67 461,31
Octobre	11 037	104 515	896	9 994	126 442	10 626	66 844,89
Novembre	6 336	113 453	926	11 333	132 048	11 097	69 808,56
Décembre	15 202	95 441	954	9 456	121 053	10 173	63 995,94

Coût achat d'eau : **1 019 530,96 € TTC**

Volume total acheté : **1 663 996 m³** (1 638 208 en 2014)

Prix moyen : **0,613 € TTC/m³** (0.584 € TTC en 2014)

3-3- Volumes facturés :

Le volume annuel de **1 503 645 m³** arrive « au robinet » des **11 214** abonnés répartis de la façon suivante :

- **1 374 611 m³** pour les abonnés domestiques ;
- **1 891 m³** pour les navires de commerces ;
- **127 143 m³** pour les différents services de la Ville (espaces verts, propreté - nettoyage, assainissement, ...) (138 089 m³ en 2014)

La moyenne journalière de consommation d'eau potable a été en 2015 de **4 120m³** / jour pour 24 761 habitants, soit **166litres par habitant et par jour (idem en 2014)**.

3-4- Performances du réseau de distribution :

Total eau distribuée : **1 663 996 m³**

Total eau facturée : **1 503 645 m³**

« Perte » : **160 351 m³**

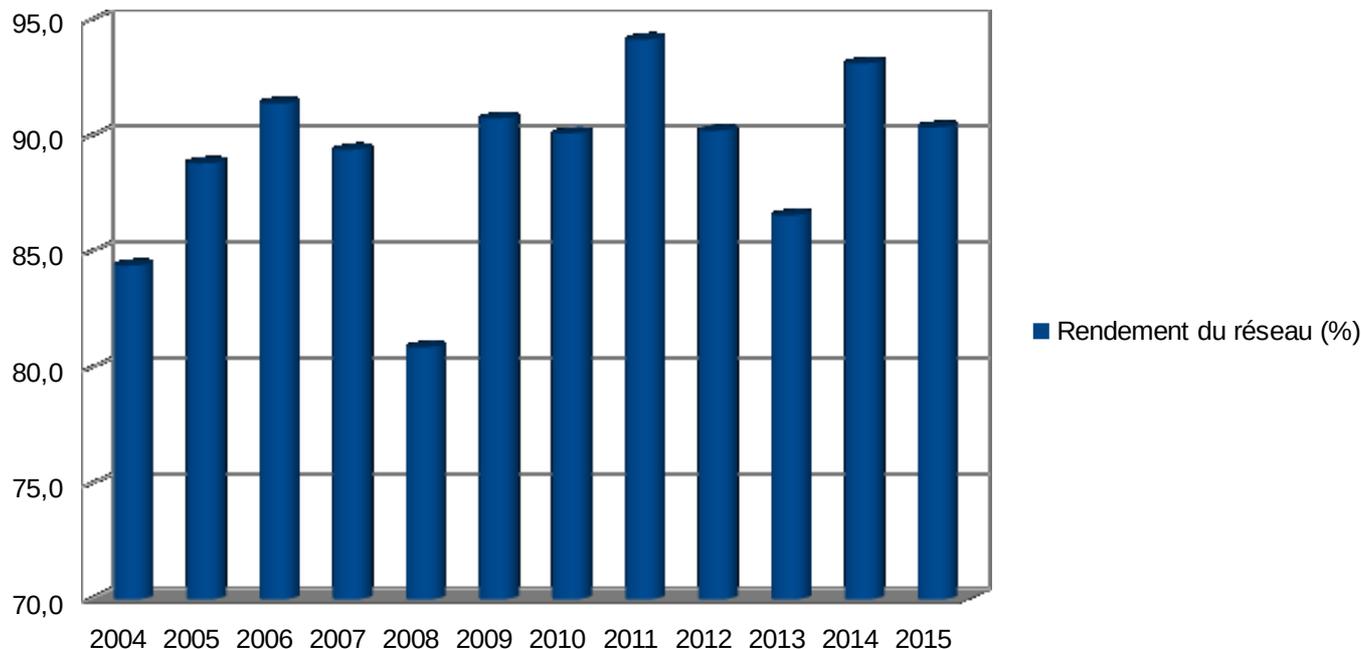


Rendement du réseau de distribution :

Il mesure la part des volumes effectivement utilisés dans les volumes transitant dans le réseau. Il permet d'apprécier la qualité d'un réseau et l'efficacité du service de distribution.

Rendement = volume consommé 365j / volume acheté sur 365 j

Rendement du réseau pour 2015 : 90,4 % (à titre indicatif, le rendement était de 93,1 % en 2014)



Indice linéaire de pertes en réseau :

Cet indicateur permet de qualifier l'étanchéité du réseau en fonction de l'indice de consommation.

En effet, cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il correspond au ratio entre le volume des pertes d'eau et le linéaire de réseaux de desserte présents sur le territoire communal et le nombre de jours de l'année 2014.

Pour l'année 2015, il est de **2,75 m³/km/j**, ce qui le situe dans la catégorie des « bons » réseaux (ILP<7 en zone urbaine « Référentiel agence de l'eau Adour Garonne »).

Indicateurs complémentaires :

L'entretien du réseau par le Service des Eaux de la Ville de Rochefort a nécessité la réparation de 4 **fuites** sur canalisations (2 en 2014) et 6 **fuites** sur branchements (8 en 2014).

4. QUALITE DE L'EAU DU RESEAU DE DISTRIBUTION

L'eau est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Le Code de la Santé Publique (articles R.1321-1 à R. 1321-66 et annexes 13-1 à 13-3° applicable depuis le 25 décembre 2003) impose des règles très strictes aux eaux destinées à la consommation humaine.

Dans ce cadre, les eaux destinées à la consommation humaine doivent (Art. R. 1321-2 et R. 1321-3 et annexe 13-1 du CSP) :

- Ne pas contenir un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- Etre conformes à des Limites de Qualité pour des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé des consommateurs ;
- Satisfaire à des Références de Qualité, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation des risques pour la santé des personnes.

Ce texte, définit précisément le contrôle officiel (paramètres à analyser et fréquences d'analyses) réalisé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la surveillance à mettre en place par le service gestionnaire.

(cf. annexe : tableau récapitulatif des références et limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine)

Le nombre d'analyses réalisées par le Laboratoire Départemental d'Hygiène agréé par l'ARS Poitou-Charentes (Agence Régionale de Santé – Ex DDASS), a été de 73 pour l'année 2015, réparties de la façon suivante :

- **68 type-D1-D1D2** : prélèvement sur réseau de distribution (analyse bactériologique sommaire et physico-chimique réduite)
- **5 type P1-P1P2-PesP** : prélèvement sur réseau de distribution (analyse de pesticides)

Sur l'ensemble de l'année 2015 :

- **99 % des analyses sont conformes aux normes**



La seule analyse non conforme présentait une teneur en nickel supérieure à la norme réalisée à l'unité de dialyse du centre hospitalier de Bélignon.

Le nickel présent dans l'eau d'alimentation provient principalement des accessoires de robinetterie du point contrôlé dont le revêtement en chrome ne recouvre pas totalement les parties nickelées. La cause de ce dépassement est interne au réseau privé.

5. QUALITE DE L'EAU DE L'AQUEDUC

La ressource en eau « disponible » dans l'aqueduc drainant de La Coudre a fait l'objet d'un suivi physico-chimique du BRGM- Service Géologique régional Poitou-Charentes (4 contrôles type RP-PES les 14/03/2006, 04/07/2006, 10/10/2006 et 06/12/2006).

Les prélèvements effectués à l'aval de la tranchée drainante ont été analysés par le Laboratoire Départemental d'Analyse dans les conditions normales du contrôle des eaux destinées à la consommation humaine.

6. INDIVIDUALISATION DES CONTRATS DE DISTRIBUTION D'EAU DANS UN IMMEUBLE COLLECTIF

Conformément à l'article 93 de la loi S.R.U. n°2000-1208 du 13 décembre 2000 et à son décret d'application n°2003-408 du 28 avril 2003, le Service eau potable de la Ville de Rochefort a défini les modalités de mise en œuvre de l'individualisation des contrats de distribution d'eau dans un immeuble collectif :

- rédaction d'une convention pour encadrer les aspects technique, financier et administratif de chaque demande (page 12)
- délibération du Conseil municipal le 15 décembre 2003 pour entériner la procédure (page 10)

La procédure et le service sont accessibles aux propriétaires d'immeubles désireux de faire procéder à l'individualisation des contrats de distribution d'eau dans leur bâtiment depuis janvier 2004, préalablement à la date limite du 6 février 2004 mentionné dans les textes réglementaires.

Au cours de l'année 2015, le service eau potable a reçu 24 demandes d'individualisation :

- 6 démarches ont été menées à terme, la convention est signée des deux parties (propriétaire + Ville de Rochefort)
- 29 nouveaux abonnés recevront directement leur facture d'eau du fait de ces conventions.

7. REPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB

Considérant le décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine - à l'exception des eaux minérales, par les Articles 3, 4, 50 et 51 et son Annexe I-1 :

A la date du 25 décembre 2013, les eaux destinées à la consommation humaine doivent respecter des valeurs inférieures ou égales à la limite de 10 µg/l pour le paramètre plomb ; bien que cette valeur ne soit pas contrôlée par les Services de la DDASS de Charente maritime lors des analyses effectuées sur les prélèvements d'eau des réseaux de distribution de la Ville de Rochefort, (voir document joint : extrait synthèse sur la qualité des eaux d'alimentation).

Le Service des Eaux a programmé la suppression progressive des branchements publics actuellement en plomb :

En 2015: 159 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2014 : 255 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2013 : 223 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2012 : 197 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2011 : 282 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2010 : 178 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2009 : 187 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2008 : 331 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2007 : 185 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2006 : 156 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2005 : 169 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2004 : 203 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

En 2003 : 124 branchements plomb ont été remplacés par des branchements en polyéthylène

Il en reste environ 350 branchements plomb à réhabiliter.

8. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015

8-1- Travaux de renouvellement :

Au titre du renouvellement des canalisations, le service des eaux a procédé au remplacement de **800 ml** (mètres linéaires) de canalisations :

- Rue Cochon Duvivier (de Peltier à Loti) – 200 ml de fonte 100 mm
- Rue Colbert du Terron– 210 ml de fonte 100 mm
- Rue de la Ferronnerie– 200ml de fonte 100 mm
- Rue Peltier (de Audry à Grimaux) – 400 ml de fonte 60 mm à 150 mm

8-2- Reprise des branchements plomb :

Le remplacement des 159 branchements plomb, en 2015, a été réalisé dans les rues suivantes :

- Rue Cochon Duvivier : 21
- Rue Peltier : 8
- Rue de la Ferronnerie: 11
- Rue Colbert du Terron: 42
- Rue paul Bert : 12
- Rue Malavoy : 9
- Avenue rhin et Danube: 9
- Branchements divers : 47

B – L'ASSAINISSEMENT, LES EAUX USEES

1. PRESENTATION GENERALE

1. L'assainissement Collectif

La commune de Rochefort est dotée d'une unité de traitement d'eaux usées avec pré-traitement physique et lagunage d'une capacité de 35 000 équivalents habitants.

En 2015, 1 762 224 m³ (1 906 050 m³ en 2014) d'eaux usées ont été traitées, soit une moyenne journalière de 4828 m³/ jour.

Avant d'arriver au pré-traitement, cette eau transite par un réseau constitué de 31 (y compris le haras, le CNR et l'aire de compostage) postes de relèvement des eaux usées et d'environ 111 km de canalisations gravitaires et de refoulement.



221 m³ de boues déshydratées ont été produites sur la station de lagunage. Elles ont été stockées à la station et serviront à la fabrication d'un andain de compost en 2016.

400 m³ (boues 2013 et 2014) environ ont été épandus selon le plan d'épandage du compost de boues de lagunes et de déchets verts réalisé en mai 2010 par la Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime.

2. L'assainissement Non Collectif

Conformément à l'article 35-3 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, et en application des articles L2224-8 et L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, toute commune doit délimiter –sur son territoire- différentes zones caractérisant les parcelles relevant de l'assainissement autonome et celles raccordées (ou à raccorder dans un proche avenir) à un réseau collectif, de prendre en charge les dépenses relatives aux systèmes d'assainissement collectif, de contrôler les dispositifs d'assainissement individuel.

L'assainissement non collectif (aussi appelé autonome ou individuel) désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des logements non raccordés à un réseau public d'assainissement.

En 2005, le zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Rochefort a été approuvé par le Conseil Municipal (délibération du 9 mai 2005).

En 2010, un marché de prestations a été attribué au bureau d'études EAU MEGA afin d'assurer le contrôle de bon fonctionnement des 21 installations d'assainissement non collectif présentes sur le territoire communal.

L'ensemble de ces contrôles a été réalisé en 2011-2012 par le bureau d'études EAU MEGA.

Sur les 21 installations contrôlées, 4 ont été déclarées non-conformes et devront faire l'objet d'une mise aux normes dans un délai de 2 ans.

2. RENDEMENT STATION DE TRAITEMENT

L'abattement est le rapport de pollution mesurée à l'entrée de la station par rapport au niveau de sortie en milieu naturel.

	Abattement	Norme de rejet
Matières en suspension (MES)	84,1 %	70 % ou 150 mg/l
Commande chimique en oxygène (DCO)	91,4 %	75 % ou 125 mg/l
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	97,7 %	80 % ou 40 mg/l
Azote (NTK)	74,6 %	63 % ou 40 mg/l
Phosphore (P)	54,6 %	Non précisé

3. **OPERATIONS DE CONTROLE EFFECTUEES EN 2015**

Lors de procédures d'individualisation du comptage de la distribution d'eau, de ventes d'immeuble, de rejets suspects ou suite à des travaux les agents du Service Assainissement ont réalisé 214 contrôles de conformité en 2015.

- nombre d'installations conformes : 160
- nombre d'installations non conformes : 54

Nombre total d'abonnés facturés en taxe double d'assainissement : 228 (244 en 2014)

4. **FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015**

Travaux de renouvellement du réseau :

- Au titre du renouvellement par chemisage des canalisations de collecte des eaux usées, le service assainissement a procédé à la réhabilitation **d'environ 596 ml** (mètres linéaires) de canalisations (Rue Burot et Rue Bourgelat y compris tous les branchements).
- Remplacement de 150 ml de réseau EU rue Peltier (de Audry à Grimaux)
- Remplacement de 60 ml de réseau rue Toufaire (de Grimaux à Lafayette)
- Remplacement de 200 ml de réseau EU Rue Cochon Duvivier (de Peltier à Loti)
- Création de 100 ml réseau+boîtes Stade Rouge

C – LES REGLEMENTS EAU ET ASSAINISSEMENT

Par délibération n° 102 en date du 8 juillet 2009, un nouveau règlement des services de l'eau et de l'assainissement a fixé les obligations du service municipal des eaux, des abonnés, les dispositions financières, la gestion des installations (branchements, compteurs...) et les caractéristiques des rejets d'eaux usées (domestiques, industriels, eaux pluviales).

Afin de le porter à la connaissance des usagers, ce règlement a été adressé aux abonnés Rochefortais du service des eaux et assainissement. Celui-ci était accompagné d'une lettre d'information signée de M. le Maire et d'un contrat d'abonnement à compléter et à renvoyer au service de la facturation de l'eau.

En 2015, on comptabilise 13562 retours de contrats complets dont 1 287 pour l'année 2015.



- INDICATEURS FINANCIERS

A - LE PRIX DE L'EAU

Le service de l'eau est exploité par la Ville de Rochefort qui assure la facturation.

Depuis le 30 avril 2000, l'encaissement des fonds n'est plus assuré par un régisseur municipal mais directement par le Trésor Public.

Comme les budgets eau et assainissement doivent être équilibrés en dépenses et en recettes, seules les recettes provenant de l'exploitation du service peuvent financer les dépenses d'exploitation.

Depuis de nombreuses années, la Ville s'est engagée dans une politique constante de qualité et de fiabilité du service rendu aux usagers.

Les tarifs sont révisés chaque année par délibération du Conseil Municipal selon les prévisions budgétaires.

- LES TYPES DE TARIFICATION

La tarification se compose :

- Un tarif eau potable au m3 appliqué à la quantité réellement consommée,
- Une redevance d'assainissement : destinée à couvrir certains frais fixes du service et notamment les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage, elle est appliquée à la quantité réellement consommée,
- Diverses taxes et redevances, notamment la TVA et les redevances pollution de l'eau et modernisation des réseaux de collecte reversées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne, d'une redevance compteur variable selon le calibre.

Bien que ce rapport concerne l'exercice 2014, le prix de l'eau qui doit être présenté est celui au 1er janvier de l'année de présentation du rapport. Aussi, afin de se conformer aux obligations légales,

le rapport présentera l'évolution du prix total de l'eau entre 2014 et 2015.

1- LE PRIX DE L'EAU au 1^{er} janvier 2016

a) - LA LOCATION DU COMPTEUR

CALIBRE COMPTEUR	AVEC FILTRE INCORPORE			SANS FILTRE INCORPORE			AVEC FILTRE DE PROTECTION		
	Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %	Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %	Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %
diam 15 mm	7,23	7,37	2,0%						
20 mm	8,05	8,21	2,0%						
25 mm	13,08	13,34	2,0%						
30 mm	17,58	17,93	2,0%						
40 mm	28,40	28,97	2,0%						
50 mm				55,84	56,96	2,0%	84,34	86,03	2,0%
60 mm				63,06	64,32	2,0%	89,87	91,67	2,0%
80 mm				75,26	76,77	2,0%	116,16	118,48	2,0%
100 mm				150,68	153,69	2,0%	199,13	203,11	2,0%
125 mm									
150 mm				270,84	276,26	2,0%	347,83	354,79	2,0%
250 mm				398,28	406,25	2,0%	508,46	518,63	2,0%



b) - LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1er janvier 2012, il n'y a plus que deux catégories d'abonnés, les particuliers et les navires.

La notion de tranches de consommation d'eau est supprimée, un seul et même tarif au m³ est applicable.

TARIFS de l' eau et de l'assainissement au m³ H.T.

<i>Prix hors taxes par m³</i>	Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %
VENTE DE L'EAU	1,47	1,50	2,04%
Vente de l'eau pour les navires	3,35	3,42	2,09%
REDEVANCE ASSAINISSEMENT	1,30	1,33	2,31%
<i>A ces différents tarifs s'ajoute les deux redevances versées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne</i>	<i>0,545</i>	<i>0,555</i>	1,83%
<i>par m3 pour la redevance pollution</i>	<i>0,310</i>	<i>0,315</i>	
<i>par m3 pour la redevance modernisation des réseaux de collecte</i>	<i>0,235</i>	<i>0,240</i>	

Un taux de TVA de 10% est appliqué sur les redevances assainissement et la modernisation des réseaux depuis 2014 ; en outre, un taux de TVA de 5,5% est appliqué sur les consommations d'eau et la redevance pollution.

Il en résulte pour un abonné, le coût global au m³ suivant :

TARIF / particuliers pour 1 m³

	2015	2016	% d'évolution
Prix H.T. de l'eau	1,4700	1,5000	2,04%
Redevance Agence de l'Eau pollution	0,3100	0,3150	1,61%
Prix H.T. Assainissement	1,3000	1,3300	2,31%
Redevance Agence de l'Eau Collecte	0,2350	0,2400	2,13%
TVA (taux 5,5%)	0,0979	0,0998	
TVA (taux 10% depuis 2014)	0,1535	0,1570	
COÛT TOTAL	3,5664	3,6418	2,11%

Comparatif du prix du m³ avec et sans location de compteur :

TARIF / particuliers pour 1 m3 avec location de compteur

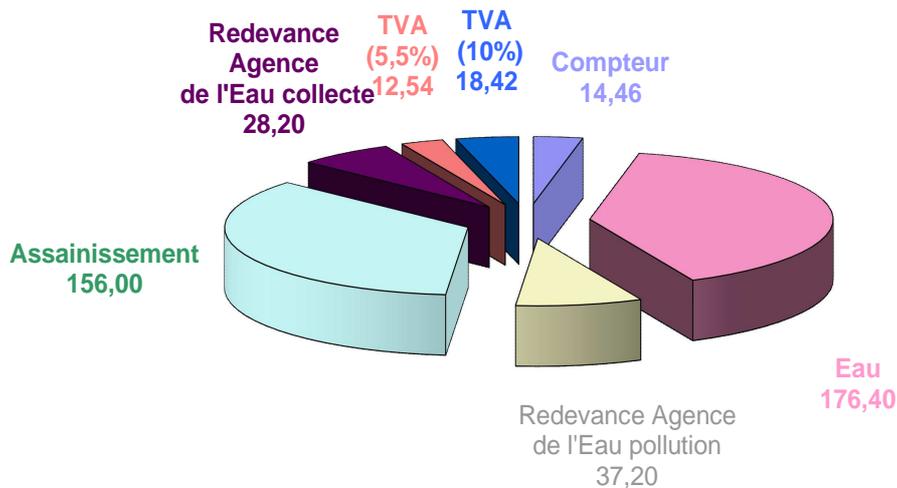
	2015	2016	% d'évolution
location de compteur annuel	14,46	14,74	1,94%
Prix H.T. de l'eau	1,4700	1,5000	2,04%
Redevance Agence de l'Eau pollution	0,3100	0,3150	1,61%
Prix H.T. Assainissement	1,3000	1,3300	2,31%
Redevance Agence de l'Eau Collecte	0,2350	0,2400	2,13%
TVA (taux 5,5%)	0,8932	0,9105	
TVA (taux 10% depuis 2014)	0,1535	0,1570	
COÛT TOTAL	18,8217	19,1925	1,97%



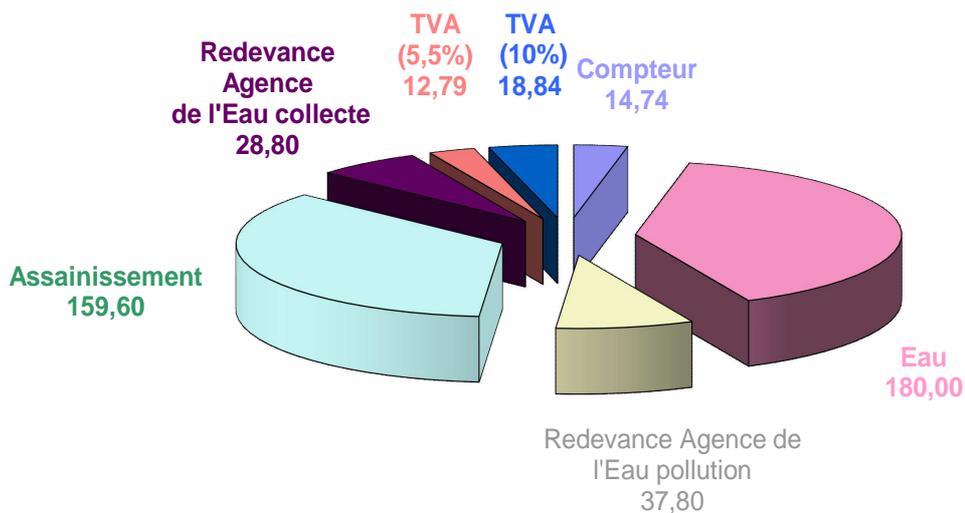
c) - LA FACTURE DE L'EAU et son évolution 2015/2016

Selon la base de consommation de référence définie par l'INSEE (consommation de 120 mètres cubes) sont présentées deux factures, l'une calculée au 1^{er} janvier 2015, l'autre calculée au 1^{er} janvier 2016.

2015 : 443,22 €



2016 : 452,57 €



B - LES BUDGETS

1 - BUDGET EAU

I - I La section d'exploitation

	Réalisations 2014	Prévisions totales 2015	Réalisations 2015	Evolution 2015/2014	Taux de réalisation 2015
	C	B	C	C / A	C / B
Produits d'exploitation *	2 851 151	2 949 000	2 880 257	1,02%	97,67%
> dont produits des services	2 818 455	2 906 000	2 846 883	1,01%	97,97%
Charges d'exploitation *	2 181 160	4 477 360	2 226 687	2,09%	49,73%
> dont charges générales	1 264 671	1 368 565	1 348 980	6,67%	98,57%
> dont charges de personnel	342 986	348 445	343 370	0,11%	98,54%
> dont charges financières	129 058	169 000	111 643	-13,49%	66,06%

* Hors excédents ou déficits reportés et hors factures d'assainissement encaissées et basculées sur le budget concerné

Les produits d'exploitation du budget annexe de l'eau sont en hausse de 1,02%.

Ni le tarif, ni la consommation des usagers n'ont augmenté significativement en 2015. Cette hausse ne s'explique donc que par la stagnation du rendement du réseau qui passe de 93,1% en 2014 à 90,4 % en 2015.

Les charges d'exploitation subissent une augmentation de 2.09%.

La principale dépense du budget est l'achat de l'eau au Syndicat des Eaux pour 1 016 005,25€ (13 mois ont été réglés en 2015 à cause d'un décalage de la facture de décembre 2014).

Enfin, des efforts ont été faits sur les charges de personnel en remplaçant les agents titulaires partis en retraite par des postes en contrats aidés (Contrat d'avenir+CAE-CUI).

I - 2 La section d'investissement

Investissement	Réalisations 2014	Prévisions totales 2015	Réalisations 2015	Restes à réaliser	Taux de réalisation 2015
	C	B	C	D	(C+D) / B
Recettes d'investissement *	200 000	100 192	100 000	-	99,81%
> dont emprunts	200 000	100 192	100 000	-	99,81%
Dépenses d'investissement *	740 903	1 050 100	817 527	45 108	82,15%
> dont dépenses d'équipement	435 135	542 100	485 862	45 108	97,95%
> dont rembours. d'emprunts	305 769	358 000	331 665	-	92,64%
Dette en capital au 31/12	3 824 291		3 592 626		

* Hors excédents ou déficits reportés

Les dépenses d'équipement ont été réalisées pour un montant de 485 862€.

Elles comprennent des travaux conséquents dans les rues suivantes :

- Rue Cochon Duvivier pour 36 710 €
- Rue Colbert du Terron pour 50 240 €
- Rue Peltier pour 66 000 €

De plus, le service a procédé au remplacement de 159 branchements pour un montant de 179 560€ et des remplacements de compteurs pour 59 060 €.

Les emprunts prévus au budget ont été mobilisés à hauteur de 100 000 €.

L'endettement est en baisse sur l'exercice : c'est-à-dire que nous avons remboursé plus d'emprunt que nous en avons contracté sur l'année 2015. L'endettement de ce budget ayant atteint une limite haute en 2013 (capacité de désendettement de 5,7 années en 2014, baissé à 5,5 années en 2015), il est important de maîtriser le recours à l'emprunt (le budget de l'eau doit s'équilibrer seul, sans intervention du budget principal).



2 - BUDGET ASSAINISSEMENT

II - I La section d'exploitation

Exploitation	Réalisations 2014	Prévisions totales 2015	Réalisations 2015	Evolution 2015/2014	Taux de réalisation 2015
	C	B	C	D	C/B
Produits d'exploitation *	2 171 559	2 110 000	2 188 911	0,80%	103,74%
> dont produits des services	2 086 491	2 040 000	2 098 515	0,58%	102,87%
Charges d'exploitation *	1 183 488	1 316 022	1 161 044	-1,90%	88,22%
> dont charges générales	240 937	252 292	222 769	-7,54%	88,30%
> dont charges de personnel	434 324	470 566	462 974	6,60%	98,39%
> dont charges financières	198 639	222 000	173 525	-12,64%	78,16%

* Hors excédents ou déficits reportés

Les produits d'exploitation du budget annexe de l'assainissement sont en hausse de 0,80% en 2015 sous l'effet de la stabilité du rendement du réseau comme pour le budget Eau.

Les charges d'exploitation diminuent globalement de 1,90% grâce aux économies réalisées sur les charges générales du service et les intérêts de la dette. En effet, la stagnation du rendement du réseau implique un reversement en diminution de la redevance due à l'agence Adour Garonne, et des ajustements ont été effectués sur la masse salariale (répartition budget eaux usées/budget principal eaux pluviales).

II - 2 La section d'investissement

Investissement	Réalisations 2014	Prévisions totales 2015	Réalisations 2015	Restes à réaliser	Taux de réalisation 2015
	C	B	C	D	(C+D)/B
Recettes d'investissement *	200 000	178 558	170 000	-	95,21%
> dont emprunts	200 000	178 558	170 000	-	95,21%
Dépenses d'investissement *	1 223 315	1 325 696	1 194 192	63 231	94,85%
> dont dépenses d'équipement	784 342	757 696	658 580	63 231	95,26%
> dont rembours. d'emprunts	438 974	501 000	471 266	-	94,07%
Dette en capital au 31/12	5 264 438		4 963 172		

* Hors excédents ou déficits reportés

Les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 658 580€ en 2015.

Elles comprennent les travaux suivants :

- chemisage rues Cochon Duvivier, Dulaurens et Bd du Vercors
- opérations de réhabilitations de réseaux dans les rues Peltier, Toufaire et Ponty
- sur la station de lagunage : travaux de couverture de l'observatoire station et remplacement du dégrillage et de la vis à sable
- travaux divers d'entretien des postes de relèvement

Les emprunts prévus au budget ont été mobilisés à hauteur de 170 000 €.

Le budget continue de se désendetter : l'endettement du budget assainissement recule de 5,72% en 2015 après une diminution en 2014. Sa capacité de désendettement est maintenant passée à 4,8 années en 2015.

III INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs dans le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Il s'agit d'outils de pilotage facilitant l'inscription des services dans une démarche de progrès. Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires. Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau.

Ces indicateurs ont fait l'objet de définitions standardisées, élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs des acteurs de la gestion des services d'eau : représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés. Ces indicateurs doivent maintenant être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, prévu à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales. Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'observatoire.

La mise en œuvre de ces indicateurs, obligatoire dans le rapport sur l'eau depuis 2009, a contribué à la construction par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques « ONEMA » d'un Schéma National des Données sur l'Eau (SNDE). Il s'agit d'un système d'information de l'Eau (SIE) concernant les services publics d'eau potable et d'assainissement en application des articles L 213-1 et L 213-2 du Code de l'Environnement.

Les enjeux du SIE sont la mise à disposition des données couvrant toutes les catégories d'eau (eaux de surface continentales et littorales, eaux souterraines) de métropole et d'outre-mer, pour les besoins de connaissance, de surveillance, de préservation et de restauration du bon état des eaux, de rapportage. De façon générale, ces données doivent alimenter toutes les actions qui touchent à la mise en œuvre des politiques de l'eau.

Les tableaux suivants vous présentent les indicateurs des services publics de la distribution d'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif de la ville de Rochefort. Ils sont de deux types : les indicateurs descriptifs, qui permettent de caractériser le service et les indicateurs de performance proprement dit qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance. Ils sont classés selon les trois dimensions du développement durable et sont complétés par des explications.



Indicateurs de performance selon l'arrêté du 2 mai 2007	N°	Service	au 31/12/15	Définition / méthode de calcul
Indicateurs communs aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif				
Indicateurs descriptifs de service				
Nombre d'abonnés domestiques et assimilés	101.0	Eau	11294	Nombre d'abonnés desservis par le service.
	201.0	Assainissement	11270	
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	102.0	Eau	2,04	Le taux de TVA de la redevance de l'assainissement a été modifié depuis le 1er janvier 2013
	204.0	Assainissement	1,73	
Indicateurs de performance				
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	153.2	Eau	5,5	Rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle.
	256.2	Assainissement	4,83	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	154.0	Eau	0,132	Quotient entre le taux d'impayés au 31 décembre de l'année 2015 sur les factures émises au titre de l'année 2014.
	257.0	Assainissement		
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	109.0	Eau	0,019 /m3	Abandons de créances annuels + montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé (= Euros/m3)
	207.0	Assainissement	0,013 /m3	
Taux de réclamations	155.1	Eau	0,80	Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées aux règlements de service.
	258.1	Assainissement	9,23	

Indicateurs de performance selon l'arrêté du 2 mai 2007	N°	Service	Au 31/12/15	Définition - méthode de calcul
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
Indicateurs descriptifs de service				
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	202.0	Assainissement	26	
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	203.0	Assainissement	221 m ³	
Indicateurs de performance				
Taux de desserte par des réseaux de collecte eaux usées	201.1	Assainissement	99,80%	Rapport entre le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif .
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	202.2	Assainissement	60	Voir ci-dessous. La valeur de cette indice est situé entre 0 et 100.
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	203.3	Assainissement	dispositif d'enregistrement en cours de mise en place	
Conformité des équipements d'épurations aux prescriptions définies en application du 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	204.3	Assainissement	dispositif d'enregistrement en cours de mise en place	
Conformité de la performance des ouvrages d'épurations aux prescriptions définies en application du 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	205.3	Assainissement	dispositif d'enregistrement en cours de mise en place	
taux de boue issues des ouvrages d'épuration évacuées selon de filières conformes à la réglementation	206.3	Assainissement	100%	
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	251.1	Assainissement	0	
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	252.2	Assainissement	16	Est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an , préventives ou curatives. Ce nombre est rapporté à 100 km de réseau hors branchements.
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	253.2	Assainissement	0,90%	
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la Police de l'Eau	254.3	Assainissement	97,50%	Parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24H, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans.
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	255.3	Assainissement	dispositif d'enregistrement en cours de mise en place	

Indicateurs de performance selon l'arrêté du 2 mai 2007	N°	Service	au 31/12/15	Définition / méthode de calcul
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE				
Indicateurs descriptifs de service				
Délai maximal d'ouverture des branchements ou des nouveaux abonnés défini par le service	151.0	Eau	48H	Temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel (il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée)
Indicateurs de performance				
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	101.1	Eau	100%	Pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisées par la DDASS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire jugées conformes.
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	102.1	Eau	99%	Pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées aux fins d'analyses physico-chimiques réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire et jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103.2	Eau	60	Voir ci-dessous. La valeur de cet indice est située entre 0 et 100.
Rendement du réseau de distribution	104.3	Eau	90,40%	Ratio entre le volume vendu aux abonnés par le volume acheté. Il s'exprime en pourcentage.
Indice linéaire des volumes non comptés	105.3		dispositif d'enregistrement en cours de mise en place	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte
Indice linéaire de pertes en réseau	106.3	Eau	2,75	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, le linéaire de réseau de desserte et le nombre de jours de l'année 2013.
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	107.2	Eau	0,50%	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	108.3	Eau	aucun prélèvement sur la ressource	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	151.1	Eau	dispositif d'enregistrement en cours de mise en place	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	152.1	Eau	100%	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

Indicateurs de performance selon l'arrêté du 2 mai 2007	N°	Service	Au 31/12/15	Définition / méthode de calcul
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF				
Indicateurs descriptifs de service				
Evaluation du nombre d'habitants desservis	301.0	Assainissement non Collectif	53	
Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	302.0	Assainissement non Collectif	100	L'ensemble des contrôles des installations d'assainissement non collectif ont eu lieu en 2012
Indicateur de performance				
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	301.3	Assainissement non Collectif	90%	2 installations non fonctionnelles sur 21 installations au total

Indicateurs	n°	Barème
INDICATEUR ASSAINISSEMENT: indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 suivant le barème suivant:	202.2	10 points : existence plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements
		20 points: mise à jour du plan annuelle
		<i>Les 30 points du dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:</i>
		10 points: info structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau , année approximative de pose)
		10 points: existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
		10 points: localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
		10 points: dénombrement de branchements pour chaque tronçon du réseau
		10 points: définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
		10 points: localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)
		10 points: existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré sur au moins 3 ans)
10 points: mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement		
INDICATEUR EAU: indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 suivant le barème suivant:	103.2	10 points : existence plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte
		20 points: mise à jour du plan annuelle
		<i>Les 30 points du dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:</i>
		10 points: informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
		10 points: connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
		10 points: localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, ...)
		10 points: localisation des branchements sur la base du plan cadastral
		10 points: localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
		10 points: existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements
		10 points: existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
10 points: mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations		
INDICATEUR ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140 suivant le barème suivant:	302.0	20 points : Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération
		20 points: application d'un règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération
		30 points: mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans
		30 points: mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations.
		<i>Les 100 points du dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:</i>
		10 points: existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations
		20 points: existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations
		10 points: existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.

IV - ANNEXES

TARIFS

SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU - ASSAINISSEMENT

Tarifs HT au 1er janvier 2016

LOCATIONS DE COMPTEURS *(valeurs semestrielles applicables à compter du 1er semestre)*

CALIBRE COMPTEUR	AVEC FILTRE INCORPORE			SANS FILTRE INCORPORE			AVEC FILTRE DE PROTECTION		
	Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %	Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %	Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %
diam 15 mm	7,23	7,37	2,0%						
20 mm	8,05	8,21	2,0%						
25 mm	13,08	13,34	2,0%						
30 mm	17,58	17,93	2,0%						
40 mm	28,40	28,97	2,0%						
50 mm				55,84	56,96	2,0%	84,34	86,03	2,0%
60 mm				63,06	64,32	2,0%	89,87	91,67	2,0%
80 mm				75,26	76,77	2,0%	116,16	118,48	2,0%
100 mm				150,68	153,69	2,0%	199,13	203,11	2,0%
125 mm									
150 mm				270,84	276,26	2,0%	347,83	354,79	2,0%
250 mm				398,28	406,25	2,0%	508,46	518,63	2,0%
COMBINES									
50/20				67,04	68,38	2,0%	94,26	96,15	2,0%
60/20				70,03	71,43	2,0%	95,58	97,49	2,0%
80/20				113,51	115,78	2,0%			
100/20				179,24	182,82	2,0%			
150/40				371,71	379,14	2,0%			

DEPLACEMENT

ouverture et fermeture de la concession

Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %
18,62	18,99	2,0%

ESSAIS DE COMPTEURS

Les frais d'expédition du compteur à l'organisme agréé sont inclus dans les frais d'essais

DIAMETRE COMPTEUR	Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %
diam 15 mm	137,37	140,12	2,0%
20 mm	144,38	147,27	2,0%
30 mm	164,99	168,29	2,0%
40 mm	192,47	196,32	2,0%
50 mm	332,67	339,32	2,0%
60 mm	345,05	351,95	2,0%
80 mm	357,33	364,48	2,0%
100 mm	385,20	392,90	2,0%
150 mm	412,80	421,06	2,0%



TRAVAUX DIVERS SUR LES CONCESSIONS

Reprise de concession sans niche ni support compteur	pour intervention	1 ml sur trottoir
		1 à 3 ml sur trottoir
		3 à 7 ml sur trottoir
Reprise de concession avec pose de niche et tampon fonte	pour intervention	1 ml sur trottoir
		1 à 3 ml sur trottoir
		3 à 7 ml sur trottoir
Reprise de concession avec support compteur	pour intervention	1 ml sur trottoir
		1 à 3 ml sur trottoir
		3 à 7 ml sur trottoir
Dépose ancienne concession	pour branchement sur conduite	diam 60 - 80 - 100 mmm
		diam 150 à 200 mm
		diam 250 à 400 mm
Individualisation comptage de la distribution d'eau dans un bâtiment	Fourniture et pose de lyre avec robinetterie inviolable	de 0 à 2 compteurs
		de 2 à 4 compteurs
		de 4 à 6 compteurs
		de 6 à 8 compteurs

Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %
132,51	135,16	2,0%
180,86	184,48	2,0%
266,15	271,47	2,0%
361,09	368,31	2,0%
411,74	419,97	2,0%
493,83	503,71	2,0%
188,94	192,72	2,0%
237,29	242,04	2,0%
321,06	327,48	2,0%
331,96	338,60	2,0%
496,40	506,33	2,0%
659,30	672,49	2,0%
180,86	184,48	2,0%
790,13	805,93	2,0%
1037,69	1058,44	2,0%
1285,24	1310,94	2,0%

BRANCHEMENT AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

n° d'ordre	Opération	Unité
n° 10	ensemble de signalisation pour déviation	la journée
n° 12	découpage de la chaussée	le m linéaire
	réfection de trottoir	
n° 26	enrobé à chaud	le m ²
n° 38	dalles rouges 30 X 30	le m ²
n° 39	chape ciment teintée rouge	le m ²
n° 41	bicouche	le m ²
n° 146	canalisation en PVC (longueur mesurée de l'axe de la boîte à l'axe de la canalisation + 1 ml)	le m linéaire
n° 147	réalisation d'un regard béton 0,30 X 0,30 (intérieur), sa fermeture par un regard hydraulique 0,40 X 0,40 et son branchement	l'unité
n° 148	fourniture et pose d'une culotte PVC sur réseau existant	l'unité
n° 149	fourniture et pose d'un raccord de branchement PVC sur réseau existant (quelque soit le diamètre), la réalisation du carottage, le joint, le personnel spécialisé et toutes sujétions comprises	l'unité
n° 150	raccordement dans regard diamètre 800 ou 1000 existant, y compris le carottage du regard	l'unité
n° 151	fourniture et pose de grillage avertisseur détectable de couleur marron, toutes sujétions comprises	le m linéaire
n° 158	réalisation des plans de recolement	le m linéaire

Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %
47,20	48,14	2,0%
3,73	3,80	2,0%
0,00	0,00	
29,37	29,96	2,0%
55,80	56,92	2,0%
38,22	38,98	2,0%
8,85	9,03	2,0%
92,61	94,46	2,0%
150,07	153,07	2,0%
104,15	106,23	2,0%
313,63	319,90	2,0%
92,10	93,94	2,0%
1,19	1,21	2,0%
2,16	2,20	2,0%

CONTRÔLE CONFORMITE ASSAINISSEMENT

	Tarif 2015	Tarif 2016	VAR %	
Contrôle de la conformité des rejets d'assainissement par le service assainissement lors de la mise en œuvre des conventions d'individualisation du comptage de la distribution d'eau	une maison ou un appartement ou un local commercial (sans aménagement particulier)	91,82	93,66	2,0%
	bâtiment de 2 à 4 appartements ou hôtel (2 à 4 chambres) ou maison de retraite (2 à 4 chambres)	124,55	127,04	2,0%
	par appartement ou chambre supplémentaire	13,45	13,72	2,0%
	bâtiment industriel ou restaurant	167,28	170,63	2,0%

Annexe 2 : Les limites de qualité pour l'eau du robinet

Tableau 5 - Limites de qualité pour l'eau du robinet

Paramètres microbiologiques	
Escherichia coli (E. coli)	0 /100 mL
Entérocoques	0 /100 mL
Paramètres chimiques	
Acrylamide (1)	0,10 µg/L
Antimoine	5,0 µg/L
Arsenic	10 µg/L
Baryum	0,70 µg/L
Benzène	1,0 µg/L
Benzofluoranthène	0,010 µg/L
Bore	1,0 mg/L
Bromates (2)	10 µg/L
Cadmium	5,0 µg/L
Chlorure de vinyle	0,50 µg/L
Chrome	50 µg/L
Cuivre	2,0 mg/L
Cyanures totaux	50 µg/L
1,2-dichloroéthane	3,0 µg/L
Epichlorohydrine (1)	0,10 µg/L
Fluorures	1,50 mg/L
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) (3)	0,10 µg/L
Mercure	1,0 µg/L
Total Microcystine	1,0 µg/L
Nickel	20 µg/L
Nitrates (4)	50 mg/L
Nitrites (4)	0,50 mg/L
Pesticides (5)	0,10 µg/L
Total pesticides	0,50 µg/L
Plomb (6)	10 µg/L
Sélénium	10 µg/L
Tétrachloroéthylène et Trichloroéthylène	10 µg/L
Total trihalométhanes (THM) (2) (7)	100 µg/L
Turbidité	1,0 NFU

(1) La limite de qualité se réfère à la concentration résiduelle en monomère dans l'eau, calculée conformément aux spécifications de la migration maximale du polymère correspondant en contact avec l'eau.

(2) La valeur la plus faible possible inférieure à cette limite doit être visée sans pour autant compromettre la désinfection.

(3) Pour la somme des composés suivants : benzo[*b*]fluoranthène, benzo[*k*]fluoranthène, benzo[*g,h,i*]pérylène et indeno[1,2,3-*cd*]pyrène.

(4) La somme de la concentration en nitrates divisée par 50 et de celle en nitrites divisée par 3 doit rester inférieure à 1.

(5) À l'exception d'aldrine, dieldrine, heptachlore, heptachlorépoxyde (par substance individuelle) pour lesquelles la limite de qualité est de 0,03 µg/L.

(6) La limite de qualité est fixée à 25 µg/L jusqu'au 25 décembre 2013.

(7) Pour la somme des composés suivants : chloroforme, bromoforme, dibromochlorométhane et bromodichlorométhane.

Paramètres indicateurs de radioactivité

Activité alpha globale	En cas de valeur supérieure à 0,10 Bq/L, il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques
Activité bêta globale résiduelle	En cas de valeur supérieure à 1,0 Bq/L, il est procédé à l'analyse des radionucléides spécifiques
Dose totale indicative (DTI)	0,10 mSv/an
Tritium	100 Bq/L

Annexe 3 : Les références de qualité pour l'eau du robinet

Tableau II - Références de qualité pour l'eau du robinet

Paramètres microbiologiques	
Bactéries coliformes	0 / 100 mL
Bactéries sulfite-réductrices y compris les spores	0 / 100 mL
Numération de germes aérobie revivifiables à 22°C et à 37°C	Variation dans un rapport de 10 par rapport à la valeur habituelle
Paramètres chimiques	
Aluminium total	200 µg/L
Ammonium	0,1 mg/L
Carbone organique total (COT)	2,0 mg/L et aucun changement anormal
Chlore libre et total	absence d'odeur ou de saveur désagréable et pas de changement anormal
Chlorites	0,20 mg/L ; la valeur la plus faible possible doit être visée sans compromettre la désinfection
Chlorures	250 mg/L
Conductivité	comprise entre 180 et 1 000 µS/cm à 20°C ou comprise entre 200 et 1 100 µS/cm à 25°C les eaux ne doivent pas être corrosives
Couleur	acceptable pour les consommateurs et aucun changement anormal notamment une couleur inférieure ou égale à 15 mg/L de platine
Calcium	1,0 mg/L
Equilibre calco-carbonique	les eaux doivent être à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustantes
Fer total	200 µg/L
Manganèse	50 µg/L
Odeur	acceptable pour les consommateurs et aucun changement anormal, notamment pas d'odeur détectée pour un taux de dilution de 3 à 25°C
Oxydabilité au permanganate de potassium	5,0 mg/L O ₂ (mesurée après 10 minutes en milieu acide)
pH	compris entre 6,5 et 9 unité pH les eaux ne doivent pas être agressives
Saveur	acceptable pour les consommateurs et aucun changement anormal, notamment pas de saveur détectée pour un taux de dilution de 3 à 25°C
Sodium	200 mg/L
Sulfates	250 mg/L
Température	25 °C
Turbidité	0,5 NFU au point de prise en distribution 2 NFU aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine

date	Point de surveillance	type analyse	pH	CL2lib mg/l	T°C °C	Conduc µS/cm	TH °F	Turb N.F.U	NO3 mg/l	Pesticides					Bactériologie			
										ATHZ	SMZ	ADSP	ASH	MTC	CTHF	STRF		
		Unités	entre 5,5 et 9	plus de 0,1 mg/l	entre 5 et 25°C			moins de 2 u. N.F.U	moins de 50 mg/l								existant	0
		Limites de potabilité (code de la Santé)																

Prélèvements effectués à : SUD-CHARENTE LA MOTTE

22/01/15	SANT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	PIP2	7,4	0,6	8,3	539	21,7	0,1	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27/03/15	SANT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	P1_01	7,4	0,57	9,9	459	19,9	0,2	14								0	0
27/04/15	SANT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	PES_P		0,72	10,8	363			15	0	0	0	0	0	0			
15/05/15	SANT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	P1_01	7,7	1,1	21,3	446	19,6	0,3	11								0	0
22/06/15	SANT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	PIP2	7,6	1	19,2	474	18,9	0,3	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
30/10/15	SANT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	P1_01	7,8	0,96	14,4	557	21,8	0,2	10								0	0
22/12/15	SANT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	PES_P		0,73	10	580			11	0	0	0	0	0	0			

Prélèvements effectués à : BELIGON

23/01/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELIGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	PIP2	7,3	0,66	6,1	534	22,8	0,2	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0
05/03/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELIGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	P1_01	7,5	0,59	10,3	480	19,7	0,4	13								0	0
13/04/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELIGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	PES_P		0,56	15,3	461			10	0	0	0	0	0	0			
16/05/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELIGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	P1_01	7,8	0,2	20,5	446	19,6	0,3	11								0	0
20/08/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELIGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	PIP2	7,7	0,73	22,3	439	17,7	0,3	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13/10/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELIGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	PIP2	7,8	0,79	16,7	528	21,8	0,2	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21/12/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELIGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	P1_01	7,7	0,38	10,5	559	24	0,4	12								0	0

Prélèvements effectués à : R. DE ROCHEFORT

19/01/15	ROCHEFORT-SUR-MER - EXTENSION RESEAU LA COUDRE - LOCATION HERTZ	D1	7,8	0,09	12	544		0,2	14								0	0
23/01/15	ROCHEFORT-SUR-MER - RESEAU LA COUDRE - CASERNE POMPIERS	D1	8	0,48	9,4	542		0,2	15								0	0
28/01/15	ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD-EST - ATELIERS MUNICIPAUX - CENTRE TECHNI	D1	7,9	0,21	10,5	527		0,4	14								0	0

date	type analyse	pH	CL2lib mg/l	T°C	Conduc µS/cm	TH °F	Turb. NFU	NO3 mg/l	Pesticides				Bactériologie		
									ATRX	SMZ	ADSP	A3H	MTC	STRF	
	Unités														
	Limites de probabilité (cote de la Santé) : entre 0,5 et 0,9														
	Point de surveillance														

Prélèvements effectués à : SUD-CHARENTE LA MOTTE

22/01/15	SAINT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	P1P2	7,4	0,6	6,3	538	21,7	0,1	15	0	0	0	0	0	0
27/03/15	SAINT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	P1_01	7,4	0,87	9,9	466	19,9	0,2	14					0	0
27/04/15	SAINT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	PES_P		0,72	10,8	393			15	0	0	0	0	0	0
15/06/15	SAINT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	P1_01	7,7	1,1	21,3	446	18,6	0,3	11					0	0
22/08/15	SAINT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	P1P2	7,5	1	18,2	474	16,9	0,3	8	0	0	0	0	0	0
30/10/15	SAINT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	P1_01	7,9	0,88	14,4	507	21,8	0,2	10					0	0
22/12/15	SAINT-HIPPOLYTE - SORTIE USINE SUD-CHARENTE - ROBINET EAU TRAITEE	PES_P		0,73	10	585			11	0	0	0	0	0	0

Prélèvements effectués à : BELUGON

23/01/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELUGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	P1P2	7,3	0,66	6,1	534	22,8	0,2	14	0	0	0	0	0	0
08/03/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELUGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	P1_01	7,5	0,99	10,3	480	19,7	0,4	13					0	0
13/04/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELUGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	PES_P		0,66	15,3	481			15	0	0	0	0	0	0
16/06/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELUGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	P1_01	7,9	0,2	20,5	448	18,6	0,3	11					0	0
20/08/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELUGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	P1P2	7,7	0,73	22,3	439	17,7	0,3	8	0	0	0	0	0	0
13/10/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELUGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	P1P2	7,8	0,79	15,7	528	21,8	0,2	11	0	0	0	0	0	0
21/12/15	ROCHEFORT-SUR-MER - BELUGON DEPART - ROBINET COLONNE DESCENDANTE	P1_01	7,7	0,38	10,5	569	24	0,4	12					0	0

Prélèvements effectués à : R. DE ROCHEFORT

19/01/15	ROCHEFORT-SUR-MER - EXTENSION RESEAU LA COUDRE - LOCATION HERTZ	D1	7,8	0,09	12	544		0,2	14					0	0
23/01/15	ROCHEFORT-SUR-MER - RESEAU LA COUDRE - CASERNE POMPIERS	D1	8	0,46	9,4	542		0,2	15					0	0
28/01/15	ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD-EST - ATELIERS MUNICIPAUX - CENTRE TECHNI	D1	7,9	0,21	10,6	527		0,4	14					0	0

date	type analyse	Unités	pH	CL2lib mg/l plus de 0,1 mg/l	T°C °C	Conductivité µS/cm	TH °F	Turbidimétrie NFU moins de 2 U.F.U.	MO3 mg/l moins de 0,1 mg/l	Pesticides				Bactériologie			
										ATRZ	SMZ	ADET	ADSP	A3H	MTC	CTHF	STRF
		Limites de potabilité (cods de la Santé) : entre 5,5 et 9															
		Point de surveillance															
09/06/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER OUEST - ECOLE PETIT MARBELLE	8	0,23	18,8	444		0,3	13						0	0	0
12/06/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER NORD - LYCEE MERLEAU-PONTY - CENTRE HOSPITAL	7,8	0,06	19,2	477		0,2	13						0	0	0
15/06/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD - POLYGONE	7,9	0	18,5	474		0,6	12						0	0	0
03/07/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER NORD - LYCEE MERLEAU-PONTY	7,7	0	21,3	478		0,3	11						0	0	0
07/07/15		ROCHEFORT-SUR-MER - EXTENSION RESEAU LA COUDRE - LYCEE M.DASSAULT	7,9	0	24,9	496		0,4	12						0	0	0
07/07/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD-EST - POLE EMPLOI	7,9	0	23,4	498		0,3	12						0	0	0
21/07/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER OUEST - SANITAIRES MAGASIN LIDL	7,7	0	22,6	491		0,2	10						0	0	0
21/07/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD - POLYGONE	7,7	0,39	24	488		0,3	11						0	0	0
24/07/15		ROCHEFORT-SUR-MER - CENTRE VILLE - MAIRIE	7,7	0	24,8	482		0,4	10						0	0	0
24/07/15		ROCHEFORT-SUR-MER - RESEAU LA COUDRE - CASERNE POMPIERS	8	0,14	24	463		0,5	10						0	0	0
05/08/15		ROCHEFORT-SUR-MER - CENTRE VILLE - AXA BANQUE	8	0,07	23	477		0,6	10						0	0	0
05/08/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD-EST - CREDIT MUTUEL	8	0,05	21,2	483		0,8	9						0	0	0
17/08/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD - POLYGONE	7,7	0,05	19,7	451		1,7	9						0	0	0
19/08/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER NORD - CENTRE HOSPITAL IIR RELIGION	7,8	0,52	23,2	450		1,1	8						0	0	0
21/08/15		ROCHEFORT-SUR-MER - RESEAU LA COUDRE - CASERNE POMPIERS	7,9	0,26	23,2	447		0,2	8						0	0	0
21/08/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER OUEST - SANITAIRES MAGASIN LIDL	7,6	0	21,5	449		0,2	8						0	0	0
28/08/15		ROCHEFORT-SUR-MER - EXTENSION RESEAU LA COUDRE - CHEZ UN PARTICULIER	7,8	0,07	24,2	446	17,9	0,2	8						0	0	0
01/09/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD-EST - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT	7,8	0	21,2	457		0,2	8						0	0	0
04/09/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER OUEST - ECOLE PETIT MARBELLE QUARTIER	7,7	0,19	23,6	472		0,6	8						0	0	0
08/09/15		ROCHEFORT-SUR-MER - RESEAU LA COUDRE - CASERNE POMPIERS	8	0,12	21,2	470		0,2	8						0	0	0
15/09/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER NORD - STADE	7,9	0,05	21,7	477		0,1	8						0	0	0
02/10/15		ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER OUEST - RESTAURANT SCOLAIRE GAUSSONNIERE	7,7	0,13	18,9	517		0,2	10						0	0	0

date	type analyse	Unités	pH	CL2lib mg/l	T°C	Conduct µS/cm	TH °F	Turb. N.F.U. moins de 2 u. N.F.U.	NO3 mg/l	Pesticides					Bactériologie			
										AIRZ	SMZ	AOET	ADSF	AZH	MTC	CTHF	STRF	
		Limites de potabilité (code de la Santé) : Point de surveillance																
		Unités	entre 5,5 et 9	mg/l plus de 0,1 mg/l	°C entre 5 et 25°C				mg/l moins de 50 mg/l									n/100ml 0
02/10/15	ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER NORD - ECOLE GUERNEAU	D1	7,4	0,23	15,9	516		0,2	10									0
22/10/15	ROCHEFORT-SUR-MER - CENTRE VILLE - MAIRIE	D1	7,6	0,14	22,5	507		0,2	9									0
30/10/15	ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD - POL YOONE VESTIAIRE 4 STADE DE FOOT	D1	7,4	0,76	16,8	719		0,2	36									0
30/10/15	ROCHEFORT-SUR-MER - EXTENSION RESEAU LA COUDRE - LOCATION IICITZ	D1	8	0,16	16,4	509		0,2	10									0
06/11/15	ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD-EST - ASSURANCE MALADIE	D1	7,9	0,07	19,3	517		0,2	10									0
10/11/15	ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD - STADE POL YOONE	D1	7,2	0,08	17,4	586		0,6	18									0
20/11/15	ROCHEFORT-SUR-MER - RESEAU LA COUDRE - CASERNE POMPIERS	D1	8	0,59	16,3	528		0,3	10									0
02/12/15	ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER NORD - CENTRE HOSPITALIER BELGON DIALYSE	D1D2	7,7	0,41	17,4	550	23,1	0,2	12									0
02/12/15	ROCHEFORT-SUR-MER - EXTENSION RESEAU LA COUDRE - LYCEE M.DASSAULT	D1	7,9	0,2	17,8	557		0,2	12									0
16/12/15	ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER SUD - LEP JAMAIN	D1	7,6	0,67	14,3	688		0,2	29									0
22/12/15	ROCHEFORT-SUR-MER - QUARTIER NORD - CENTRE HOSPITALIER BELGON ADA	D1D2	7,7	0,43	12,7	595		0,3	11									0
29/12/15	ROCHEFORT-SUR-MER - CENTRE VILLE - MAIRIE	D1	7,6	0,12	21,1	566		0,3	11									0

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 101 de la loi modifiée l'article L.2224-2 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement le volet relatif, chaque année, par l'agence de l'eau ou l'Agence de l'eau, sur les redevances figurant sur la facture d'eau, aux a) b) et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2016
CHIFFRES 2015

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,89 € TTC/m³.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.



QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2015, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 257 M€ dont 212 M€ en provenance de la facture d'eau.

* En 2014, les redevances prélevées sur les collectivités représentent environ 12 % des redevances totales. L'année 2015 est une année de transition avec la suppression des acomptes sur cette redevance.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2015 ? (valeur pour 100 € perçus)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin Adour-Garonne, ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



Interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2015 ?

EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2015 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 12 nouvelles stations d'épuration de plus de 2 000 Équivalents Habitants (EH) ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 1 27 000 EH.
- Plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 124 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 47 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 6 nouveaux Plans d'Actions Territoriaux (PAT) ont été validés en 2015 dont 5 autour de captages « Grenelle » (Gimone, Amoult, Chancelée, Coulange-St Hippolyte et Chray) permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation et mise en place des plans d'action).

POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- En 2015, près de 36 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :
- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
 - 56 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2015, plus de 80 % des investissements (ou études) financés par l'Agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau dont l'état est jugé dégradé.
- La réduction des pollutions a ainsi porté en 2015 :
 - sur plus de 1 740 tonnes de DCO*
 - sur près de 2,4 tonnes de substances dangereuses.

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 34 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 35 projets de solidarité ont été soutenus dans 19 pays différents.

* Demande Chimique Originelle



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral de 420 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

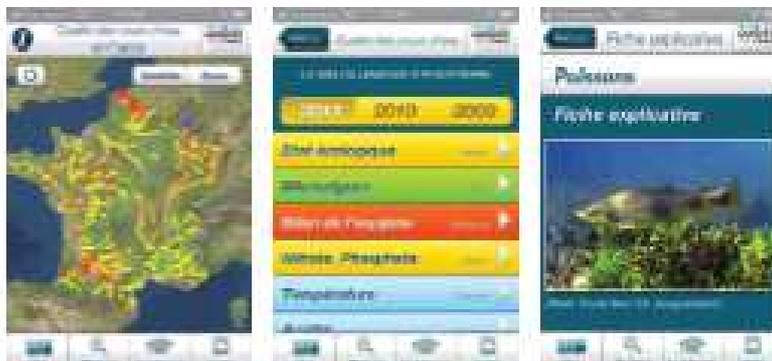
Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Fêtra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363738

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



Carte et plan de répartition : D. Maguette / Le Conseil national de l'eau
© 2016 2015, Agence de l'eau Adour-Garonne - Conception : P. Bouyssi / L. Laffont



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ 2016

→ **QUELS POISSONS PEUVENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement. Cliquez directement le QRCode. L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

